



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE LOGICIEL

PREAMBULE:

Le Client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des conditions générales applicables pour l'utilisation du Logiciel.

L'installation et l'utilisation du Logiciel impliquent l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales par le Client.

Ces conditions générales sont disponibles sur le site internet de ZENLOCASSUR Sàrl à l'adresse www.zenlocassur.com

ZENLOCASSUR Sàrl se réserve le droit de modifier unilatéralement les dispositions qui suivent.

Toute modification de ces dispositions sera opposable au Client dès sa communication et cela par quelque moyen que ce soit.

ZENLOCASSUR Sàrl (ci-après dénommée le « Fournisseur » ou « ZEN ») dispose d'un droit exclusif d'exploitation sur les logiciels dénommés "ZEN Commissions", "ZEN Ventes", "ZEN Crm", "ZEN Assurance" et « ZEN Bot » ainsi que sur toutes ses applications et dérivés développés par le Fournisseur.

Aux termes des présentes conditions générales, le terme de Logiciel comprend :

- le logiciel "ZEN Commissions" et/ou "ZEN Ventes" et/ou "ZEN Crm" et/ou "ZEN Assurance " et/ou « ZEN Bot » en fonction du Bon de commande ou Devis signé par le Client ou du logiciel installé par le Client,
- toutes ses applications et dérivés éventuellement développés par le Fournisseur,
- les éventuelles modifications apportées audit logiciel par le Fournisseur à la demande du Client.



1. OBJET

Le Fournisseur accorde au Client une licence du Logiciel choisi, suivant les règles des présentes conditions générales que le Client accepte sans restrictions.

Le Fournisseur mettra à disposition du Client ledit Logiciel incluant les applications, dérivés et modifications éventuellement convenues entre parties.

2. CONDITIONS D'ACCES AU LOGICIEL

Après avoir fourni ses coordonnées complètes et accepté les présentes conditions générales, le Client obtiendra accès au Logiciel, le Fournisseur procédant à cette mise à disposition par Webservice.

Afin de permettre au Fournisseur d'intervenir à distance pour procéder aux mises à jour éventuelles du Logiciel ou à des programmations spécifiques requises par le Client, ce dernier communiquera au Fournisseur, à chaque demande d'intervention, les mots de passe et codes d'accès permettant d'accéder à son serveur personnel.

Le Fournisseur n'utilisera ces mots de passe et code d'accès que dans le strict cadre de ces interventions à distance et ne les enregistrera/conservera pas, sauf accord exprès et écrit du Client.

Le Client reconnaît que le Logiciel lui sert pour une exploitation purement professionnelle.

Le Client s'engage à fournir au Fournisseur toutes les informations nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement du logiciel.

Au cas où le Client ne fournirait pas ces informations, le Fournisseur sera dans l'impossibilité de mettre en place le logiciel et de ce fait, se réserve le droit de mettre fin à la location, avec effet immédiat, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'aucune conséquence préjudiciable.

Le Client s'engage formellement à disposer d'un serveur personnel dont il prendra en charge l'hébergement tant en termes de coûts que de responsabilité, étant entendu que cette condition est essentielle pour le Fournisseur.

Au cas où le Client ne disposerait pas d'un serveur en propre au jour de la signature du contrat de licence, le Fournisseur pourra, temporairement et exceptionnellement, mettre à disposition son serveur, pendant le temps strictement nécessaire au Client pour procéder aux démarches d'obtention de son serveur propre.

Dans ce dernier cas, le Fournisseur ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'aucune conséquence préjudiciable quelconque du fait d'un éventuel dysfonctionnement de son serveur.

Le Fournisseur décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité temporaire, partielle ou totale de ce serveur, perte de données ou autres conséquences préjudiciable au Client.

3. DUREE DE LA LOCATION

La location du Logiciel est réputée prendre effet le jour de la signature des présentes conditions générales et ce, pour une durée incompressible de 36 mois minimum.

La location se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une ou plusieurs périodes de douze mois.

Le Client, comme le Fournisseur, pourront résilier la location au terme des périodes définies ci-dessus moyennant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un délai minimum de préavis de trois mois.



Le Client restera redevable de l'intégralité des mensualités dues pour la période d'engagement (part fixe Premium et minimum de facturation mensuelle).

4. EXCLUSIVITE

Le Client reconnaît que la mise à disposition du Logiciel ne lui donne aucun droit de propriété sur ce Logiciel et qu'il n'a pas le droit de le céder sur quelque support que ce soit, ni de le sous-louer, ni de le prêter sans une autorisation écrite du Fournisseur.

Le Client s'interdit formellement de reproduire de façon permanente ou provisoire le Logiciel en tout ou en partie par tout moyen et sous toute forme.

Le Client s'interdit de traduire, d'adapter, d'arranger, de modifier ou de décompiler le Logiciel, de l'exporter ou de le fusionner avec d'autres applications informatiques, de créer des produits dérivés du Logiciel ou de supprimer les identifications des noms du ou des propriétaires du Logiciel.

Le Client s'engage à ne pas tenter, de quelque manière que ce soit, d'extraire le code source du Logiciel.

Le Fournisseur se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur le Logiciel pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination et notamment pour corriger les erreurs.

Le Client s'interdit donc formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur le Logiciel.

A la fin de la Location, le Client n'est plus autorisé à utiliser le Logiciel, propriété exclusive du Fournisseur.

5. PRIX DE L'ABONNEMENT ET PAIEMENT

Le prix de la Location est précisé sur le Bon de commande ou Devis signé par le Client.

Le Client veillera à fournir immédiatement au Fournisseur les coordonnées bancaires et les autorisations nécessaires au prélèvement automatique des mensualités dues au cours de la location.

La part fixe de la location Premium ainsi que le minimum de la facturation mensuelle tel que prévu dans la grille des tarifs de ZEN seront dus par le Client jusqu'au terme de la période d'engagement (36 mois minimum).

En cas de non-paiement durant trois mois consécutifs des redevances prévus pour la location, le Fournisseur pourra priver le Client de l'accès au Logiciel.

Sauf dispositions contraires dans le Bon de commande ou Devis, le prix de la Location sera réévalué automatiquement tous les 1^{er} janvier à raison de 3% par an, et ce à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant la signature du Bon de commande ou Devis.

6. RESPONSABILITE

Le Client est seul responsable de l'utilisation du Logiciel et le Fournisseur n'assume aucune responsabilité quant à des dommages résultant pour le Client de l'altération ou de l'utilisation frauduleuse de ses données.



Le Logiciel proposé par le Fournisseur présente une compatibilité avec les matériels courants utilisés pour se connecter sur Internet, cependant, en raison de sa dépendance à l'égard des prestations des fabricants de matériels informatiques, le Fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas d'impossibilité d'installer le Logiciel sur l'ordinateur du Client.

Le Fournisseur décline toute responsabilité dans le cas d'un quelconque dommage indirect résultant de l'utilisation du Logiciel par le Client tel que préjudice financier ou commercial, perte de clientèle ou d'épargne, trouble commercial quelconque, toute augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfice, perte d'image de marque, tout report ou perturbation dans le planning du projet ou de l'activité de l'entreprise, toute perte de données, de fichiers ou de programmes informatiques quelconques ou tout autre préjudice commercial.

Est assimilé à un dommage indirect, et n'ouvre pas droit à réparation, toute action dirigée contre le Client par un tiers.

Dans tous les cas le Fournisseur ne sera débiteur, dans l'exécution de ses obligations contractuelles, que d'une responsabilité de moyens.

Sa responsabilité ne saurait en tout cas excéder le montant du prix de location du Logiciel dû pour la période écoulée depuis la prise d'effet de la location, même en cas de faute lourde.

Un dysfonctionnement imprévu ou une panne du programme doivent être signalés immédiatement au Fournisseur qui interviendra à distance dans les meilleurs délais pour déterminer l'origine du dysfonctionnement et remédier au problème dans la mesure où cette origine est inhérente au programme.

Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité au cas où il s'avérerait que l'origine est extérieure au programme.

Un dépannage se fera par prise en main à distance (téléassistance).

Le Client déclare avoir pris connaissance qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger ses données informatiques de la contamination par des virus ou d'autres éléments nuisibles qui pourraient être introduits par voie d'Internet.

Il est expressément convenu entre les Parties que la responsabilité du Fournisseur ne pourra être engagée que pour faute prouvée.

En tout état de cause, la responsabilité du Fournisseur est limitée à la réparation des dommages directs subis par le Client.

En cas de condamnation du Fournisseur, pour toutes causes confondues, principal, intérêt et frais, les Parties conviennent que le Fournisseur ne sera pas tenue à un montant supérieur aux sommes effectivement versées par le Client au titre de la location du Logiciel depuis la prise d'effet de la location.

D'une manière générale, le Fournisseur ne saurait être déclaré responsable en cas de survenance d'un événement ou d'un dommage imputable au Client ou à un tiers, en cas d'altération des informations ou des données lors de transfert par moyen de télécommunication ou par tous autres moyens, pour tout dommage résultant de l'insuffisance des informations et/ou des données fournies par le Client au Fournisseur dans le cadre de la location, pour tout dommage résultant de la perte, de l'altération ou de toute utilisation frauduleuse de données, de la transmission accidentelle de virus ou autres éléments nuisibles, de l'attitude ou comportement d'un tiers, de la non-conclusion d'une vente.

7. CONFIDENTIALITE

Le Client est seul responsable de la préservation de la confidentialité de ses codes d'accès et le Fournisseur décline toute responsabilité quant à leur utilisation frauduleuse en cas de communication à un tiers.



Le Fournisseur se réserve toute action en responsabilité à l'encontre du Client au cas où celui-ci donnerait volontairement ou par négligence accès au Logiciel à un tiers.

8. RESILIATION

Le Fournisseur se réserve le droit de mettre fin à la location avec effet immédiat et aux torts exclusifs du Client au cas où ce dernier viendrait à violer gravement ses obligations et notamment à violer ses obligations en matière de confidentialité, d'exclusivité ou de propriété intellectuelle, telles que décrites aux présentes conditions générales.

9. FORCE MAJEURE

Au cas où l'exécution de ses obligations deviendrait impossible pour l'une des parties par suite d'un cas de force majeure, cette obligation serait suspendue, tant que subsistera la force majeure.

Est notamment considérée comme force majeure, l'impossibilité pour le Fournisseur d'intervenir en cas de panne, si cette impossibilité est due au fait du prince, du fait d'un tiers ou d'une catastrophe naturelle, d'une grève ou d'une coupure intempestive des moyens de communications électroniques, sans préjudice de toute autre circonstances reconnue par la jurisprudence luxembourgeoise comme pouvant relever de la force majeure.

10. NON-VALIDITE PARTIELLE

Au cas où une clause des présentes conditions générales serait déclarée nulle, cette circonstance n'influerait pas sur la validité des conditions générales dans leur ensemble qui resteraient en vigueur entre parties, sauf s'il en résultait un déséquilibre intolérable au détriment de l'une des parties.

11. DROITS DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

La location du Logiciel ne confère aucun droit de propriété sur les sources du Logiciel, y compris en ce qui concerne toute programmation spécifique réalisée à la demande du Client.

En conséquence, le Client ne pourra ni céder, sur quelque support que ce soit, ni sous-louer, ni prêter ledit Logiciel.

En outre, le Client s'interdit formellement de reproduire de façon permanente ou provisoire le Logiciel en tout ou en partie, par tout moyen et sous toute forme, de traduire, d'adapter, d'arranger, de modifier ou de décompiler le logiciel, de l'exporter ou de le fusionner avec d'autres applications informatiques, de créer des produits dérivés du Logiciel ou de supprimer les identifications des noms du ou des propriétaires du logiciel.

Le Client s'engage formellement à ne pas tenter d'extraire le code source du Logiciel, de quelque manière que ce soit.

Le Client s'interdit toute reproduction, modification ou utilisation commerciale d'un quelconque élément du Logiciel ou la copie d'une marque, d'un logo ou de tout autre élément appartenant au Fournisseur.

La loi du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données, telle que modifiée est applicable dans le cadre des relations entre parties.

12. REFERENCES

Le Client autorise formellement et à titre gracieux le Fournisseur à faire mention et à utiliser ou reproduire son nom, dénomination commerciale, ses marques et autres signes distinctifs à titre de référence commerciale dans ses communiqués de presse, brochures commerciales, sur son site web ou encore à l'occasion de présentations commerciales, conférences et salons professionnels.



13. PREUVE

Les documents électroniques et notamment les e-mails échangés entre le Fournisseur et le Client vaudront preuve, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont ils émanent.

Les Parties reconnaissent une valeur probante aux télécopies et messages électroniques qui pourraient être échangés entre elles, et renoncent à exiger toute confirmation par lettre simple ou recommandée, sauf stipulation expresse contraire.

14. ZENREFERENTIEL

Le Fournisseur a développé un site internet, « ZenRéférentiel », permettant aux courtiers d'assurances ou à leurs vendeurs de consulter les produits de différents assureurs pris en charge par les logiciels ZenVentes, ZenCrm, ZenBot ou ZenCommissions et donc de proposer à leurs clients un choix multiple de produits pouvant répondre à leurs besoins.

Une fonction de consultation des produits de différents assureurs référencés sur « ZenRéférentiel » est incluse dans tous les sites et outils informatiques mis en œuvre par le Fournisseur, en ce compris le Logiciel.

Le Client reconnaît avoir été informé de cette fonctionnalité et en accepte le principe.

15. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Fournisseur dans le cadre de ses prestations ne procède à aucun traitement de données au sens de la RGPD.

En ce sens, il n'est pas à considérer comme sous-traitant au sens de l'article 4 alinéa 8 RGPD.

Au cas où cette qualité lui serait malgré tout reconnue, le Fournisseur se conformera aux dispositions de l'article 28 RGPD.

16. SAUVEGARDE DES DONNEES DU CLIENT

Le Client déclare avoir pris connaissance qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger ses données informatiques de la contamination par des virus ou d'autres éléments nuisibles qui pourraient être introduits par voie d'Internet.

De manière générale dans le cadre de la Location objet des présentes conditions générales, il se chargera de la sauvegarde de ses données informatiques, dont il est et demeure responsable.

17. LOI APPLICABLE / JURIDICTIONS

La location est régie par le droit luxembourgeois.

En cas de contestation relative à l'exécution de cette location ou des droits et obligations qui en découlent, seules les juridictions de la ville de Luxembourg seront compétentes pour en connaître.